

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88400659.4**

51 Int. Cl.⁴: **A 63 C 11/00**

22 Date de dépôt: **18.03.88**

30 Priorité: **24.03.87 FR 8704193**

43 Date de publication de la demande:
12.10.88 Bulletin 88/41

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Isnard, Gilbert Louis Pascal**
Quartier Cambefferri
F-83780 Flayosc (FR)

Pey, Julien Emile Albert
Quartier Saint-Joseph
F-83300 Draguignan (FR)

72 Inventeur: **Isnard, Gilbert Louis Pascal**
Quartier Cambefferri
F-83780 Flayosc (FR)

Pey, Julien Emile Albert
Quartier Saint-Joseph
F-83300 Draguignan (FR)

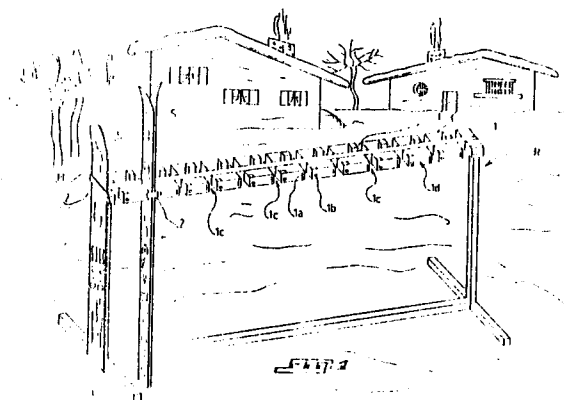
74 Mandataire: **Durand, Yves Armand Louis et al**
CABINET WEINSTEIN 20, Avenue de Friedland
F-75008 Paris (FR)

54 **Dispositif antivol personnel et individuel, en particulier pour skis.**

57 La présente invention concerne un dispositif antivol, individuel, amovible et personnel pour matériel de ski.

Ce dispositif antivol permet le rangement et la garde des skis et bâtons momentanément et est constitué d'un râtelier receveur fixe ou amovible (R) présentant des logements (1c) dans lesquels on dépose des skis et bâtons, et d'une plaquette (2) de verrouillage amovible, individuelle et personnelle, montée en (1a) sur le râtelier et pourvue d'une serrure (2b) fermant ainsi le logement à clef dans une gâche (1b).

Le dispositif, selon l'invention, est particulièrement destiné au rangement et à la garde des skis et bâtons dans tous les lieux équipés de râteliers.



Description

"Dispositif antivol personnel et individuel, en particulier pour skis".

La présente invention a essentiellement pour objet un dispositif antivol personnel et individuel, en particulier pour skis et bâtons, ce dispositif permettant aux adeptes du ski d'entreposer leur matériel temporairement en toute sécurité.

On sait que, depuis plusieurs années, les stations de sports d'hiver ont entrepris de gros efforts pour améliorer la qualité des pistes, des remontées mécaniques, ainsi que des équipements annexes, de sorte que ces stations reçoivent chaque année de plus en plus de personnes adeptes du ski.

On peut même dire aujourd'hui, que les activités liées au ski alpin, ski de fond et même monoski, sont prédominantes dans notre société de loisirs.

Cependant, le matériel pour pratiquer le ski, qu'il soit acheté ou loué, demeure encombrant et exige une surveillance constante lors des pauses au pied des pistes ou des bâtiments de restauration. En effet, les skis et les bâtons sont des articles de sport particulièrement faciles à dérober et le problème se pose de disposer de systèmes de gardiennage du matériel qui soient facilement exploitables et demeurent fiables.

Bien sûr, il est connu de disposer au pied des pistes ou des bâtiments de restauration des râteliers comportant des encoches receveuses pour les skis et les bâtons, mais ces râteliers, comme on le comprend, ne procurent pas la sécurité au vol recherchée.

On connaît également des dispositifs antivol qui sont généralement prévus à l'intérieur des bâtiments et qui forment en quelque sorte des compartiments individuels, fermant à clef, avec receveur de jeton ou de monnaie.

Mais de tels compartiments ou casiers individuels, comme on peut le voir par exemple dans le document DE-A-2 706 330, ne sont pas vraiment personnels et sont d'une conception relativement compliquée, coûteuse et encombrante.

Aussi, la présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif antivol personnel pour skis et bâtons qui est particulièrement simple, peu coûteux et peu encombrant, et qui peut être utilisé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans les lieux publics par exemple, ce dispositif présentant en outre toutes les qualités requises sur le plan de la sécurité au vol.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif antivol en particulier pour skis et bâtons, du type comprenant un râtelier équipé sur au moins une face d'encoches receveuses, caractérisé en ce qu'il comprend des plaquettes amovibles, personnelles et portatives de verrouillage des skis et/ou bâtons dans les encoches receveuses du râtelier.

En d'autres termes, l'utilisateur disposera d'une plaquette de verrouillage qui lui est personnelle, qu'il pourra facilement mettre dans sa poche, et qui lui permettra de verrouiller son matériel dans un râtelier prévu au bas de telle ou telle piste de ski par exemple.

Suivant une autre caractéristique de ce dispositif,

l'espacement des encoches du râtelier est réalisé par un profil plié comportant des entailles verticales et des gâches destinées à recevoir les plaquettes de verrouillage fermant les encoches.

Suivant un exemple de réalisation préféré, ces plaquettes comportent chacune à une extrémité un double pliage coopérant avec l'entaille précitée, et à l'autre extrémité une serrure de sûreté coopérant avec la gâche précitée, et interdisant toute possibilité d'extraction lorsque la plaquette est verrouillée.

On peut également prévoir à l'une et/ou l'autre des extrémités du râtelier une encoche destinée à recevoir un monoski et pouvant elle aussi être fermée à l'aide d'une plaquette de verrouillage selon l'invention, pour verrouiller le monoski.

Selon encore une autre caractéristique de l'invention, chaque plaquette de verrouillage peut être munie d'un émetteur de détresse.

Lorsque le dispositif selon cette invention est installé à l'intérieur de locaux, on peut prévoir avantageusement en partie basse du râtelier un bac de récupération des eaux.

Mais d'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif antivol conforme aux principes de l'invention ;

La figure 2 est une vue partielle et en perspective de ce dispositif avec la plaquette de verrouillage non montée ; et

La figure 3 est une vue partielle et de côté de ce dispositif, la plaquette étant représentée en position montée, c'est-à-dire de verrouillage d'une paire de skis par exemple, sur le râtelier.

En se reportant aux dessins annexés, on voit qu'un dispositif antivol selon cette invention comprend essentiellement un râtelier R se composant d'une partie horizontale formant une pluralité d'encoches 1c destinées à recevoir du matériel tel que des skis S et pouvant être fermées par des plaquettes de verrouillage 2 amovibles, personnelles et portatives.

Comme on le voit bien sur la figure 1, le râtelier R est constitué par un portique pouvant reposer sur le sol par l'intermédiaire d'un socle approprié, ce portique comportant par exemple une longueur d'environ 3 m et se composant d'une ossature principale et tubulaire 1 en acier galvanisé par exemple, et munie sur chaque face d'une pluralité d'encoches receveuses 1c, qui peuvent être par exemple au nombre de douze étant bien entendu qu'un nombre inférieur ou supérieur à douze peut être prévu sans sortir du cadre de l'invention.

Les encoches 1c, comme on le voit bien sur les figures 1 et 2, sont réalisées par un profil plié 1d solidaire de l'ossature ou élément tubulaire 1.

Suivant un exemple de réalisation, l'élément tubulaire 1 peut être en acier galvanisé de section 40

x 40 mm, les encoches receveuses 1c peuvent présenter une profondeur de 85 mm et une largeur de 50 mm, et le profil plié 1d peut être en acier galvanisé de 40 mm de largeur et de 2 mm d'épaisseur.

L'entraxe entre deux encoches 1c peut être d'environ 250 mm.

Comme on le voit bien sur les figures 2 et 3, le profil plié 1d comporte, de part et d'autre de chaque encoche 1c une entaille 1a sensiblement verticale et un orifice formant gâche 1b, cette entaille et cette gâche étant destinées à recevoir la plaquette de verrouillage amovible et personnelle 2, comme on le décrira ultérieurement.

Chaque plaquette 2 comporte à l'une de ses extrémités un double pliage 2a et une serrure de sûreté 2b coopérant respectivement avec l'entaille 1a et la gâche 1b du profilé en acier 1d.

Chaque plaquette 2 est de préférence réalisée en acier galvanisé laqué ou plastifié, et peut présenter une longueur de 85 mm, une largeur de 30 mm et une épaisseur de 2 mm.

Quant au double pliage 2a, il peut présenter par exemple une largeur de 5 mm.

On a matérialisé en 2c sur la figure 2, un émetteur de détresse qui peut être reçu par chaque plaquette de verrouillage personnelle et portative 2. L'ensemble présente des dimensions voisines de celles d'un briquet (85 x 30 mm) d'où la possibilité et la facilité de la garder sur soi.

Le dispositif qui vient d'être décrit est d'une construction particulièrement simple et présente une grande sécurité au vol, mais pour une meilleure compréhension de l'invention, on en décrira ci-après brièvement le fonctionnement.

Le skieur ayant sur lui la plaquette 2 et parvenant en bas d'une piste dépose ses skis dans une encoche 1c.

Il introduit sa plaquette 2 par le double pliage 2a dans une entaille 1a, puis il fait pivoter la plaquette et, à l'aide de sa clef, la verrouille par la serrure 2b dans la gâche 1b.

Quand il voudra reprendre ses skis, il fera les opérations inverses de celles précédemment décrites et pourra, dans un autre endroit, entreposer ses skis, de la manière décrite ci-dessus, dans un autre râtelier du type décrit et représenté sur les dessins.

On a donc réalisé suivant l'invention un dispositif antivol pour matériel de ski qui est particulièrement simple, peu coûteux, peu encombrant et portatif, étant entendu que chaque plaquette 2 aura sa serrure et sa clef qui lui est propre.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

C'est ainsi qu'on pourra prévoir une encoche à l'extrémité du râtelier R pour y retenir un monoski M, comme représenté schématiquement sur la figure 1, étant entendu qu'un tel monoski pourra être fixé par une plaquette plus grande que pour de simples skis. De même, le nombre d'encoches 1c peut être variable et n'être prévu que sur l'une des faces du râtelier R. Egalement, les dimensions des plaquettes et des encoches peuvent être quelconques en

fonction du matériel à entreposer. La forme du double pliage 2a à l'extrémité des plaquettes peut être quelconque et revêtir une forme autre qu'un pliage à angles droits comme représenté sur la figure 2. Un bac (non représenté sur la figure 1) peut être prévu en partie base du râtelier R pour récupérer les eaux, lorsque ledit râtelier se trouve à l'intérieur d'un local. Il faut encore ajouter qu'on pourrait parfaitement, sans sortir du cadre de l'invention, équiper le râtelier R d'une pièce monobloc constituant l'ossature 1 et le profil à encoches 1d.

C'est dire que l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

Revendications

1. Dispositif antivol en particulier pour skis et du type comprenant un râtelier (R) équipé sur au moins une face d'encoches receveuses, caractérisé par des plaquettes (2) amovibles personnelles et portatives de verrouillage des skis dans les encoches receveuses (1c).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'espacement des encoches (1c) est réalisé par un profil plié (1d) comportant des entailles verticales (1a) et des gâches (1b) destinées à recevoir les plaquettes de verrouillage (2).

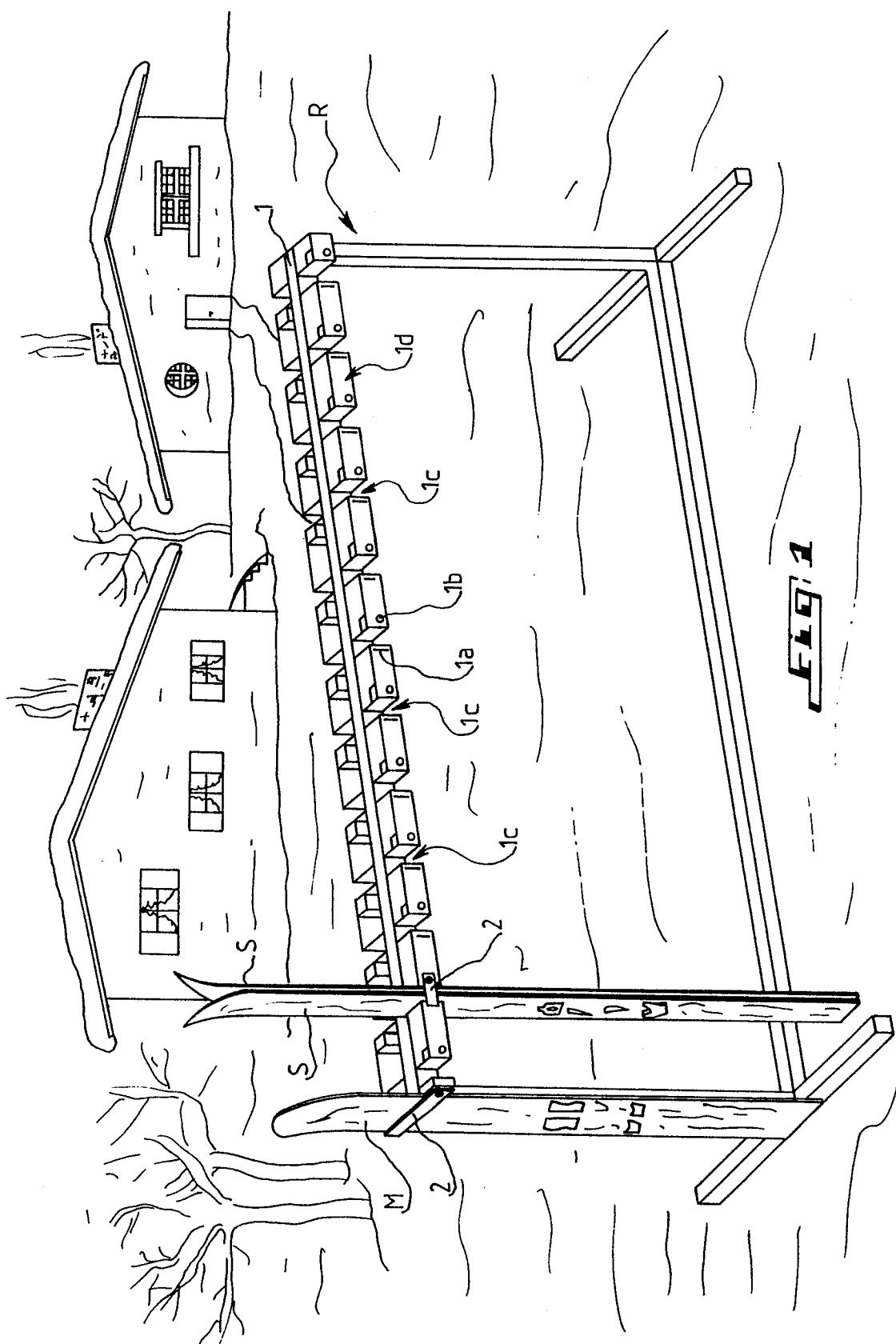
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les plaquettes précitées (2) comportent chacune un double pliage (2a) et une serrure de sûreté (2b) coopérant respectivement avec une entaille (1a) et une gâche (1b) pour interdire toute possibilité d'extraction lorsque la plaquette est verrouillée.

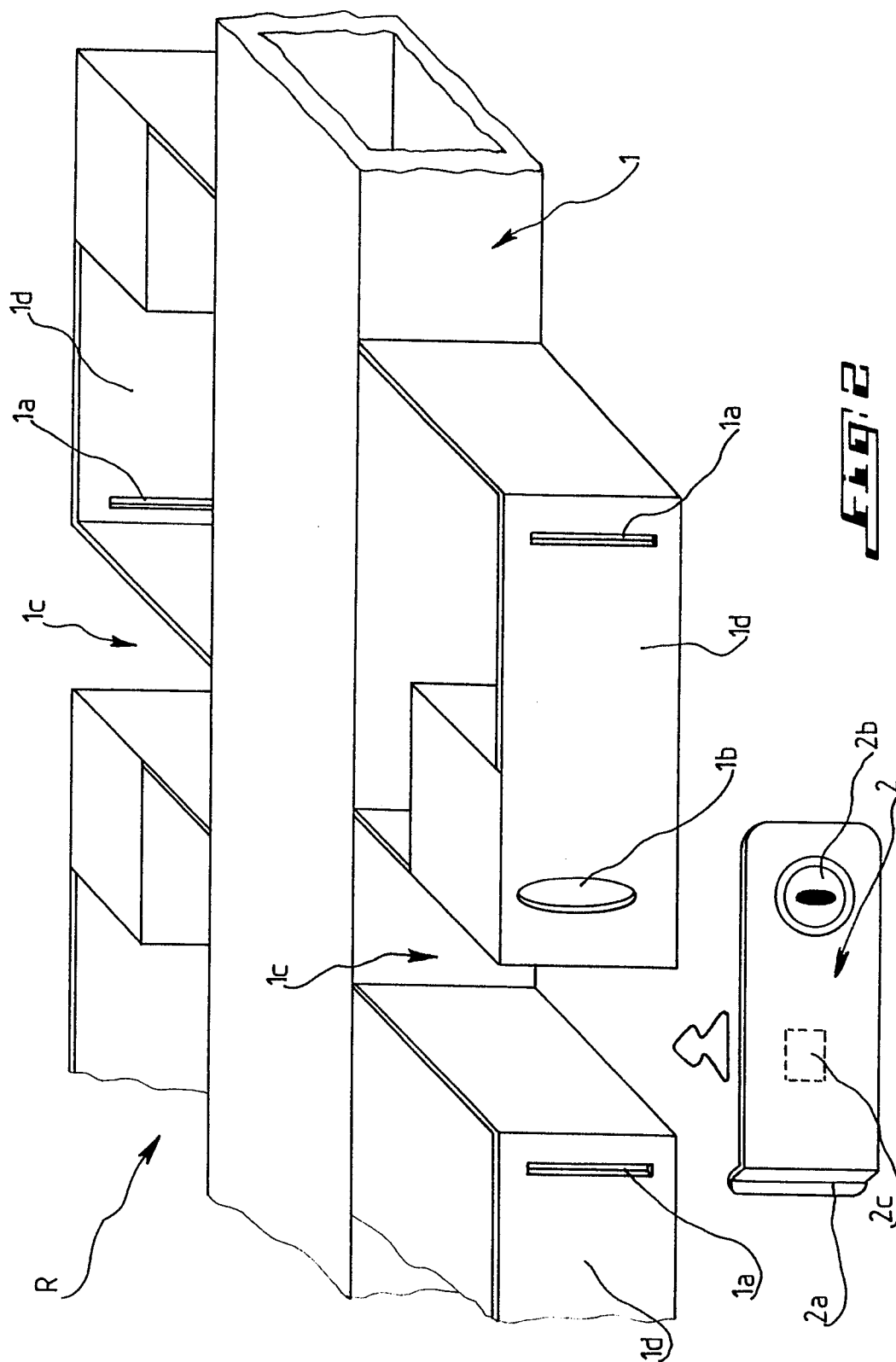
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le râtelier est équipé à ses extrémités d'une encoche (1c) et d'une plaquette de verrouillage (2) d'un monoski.

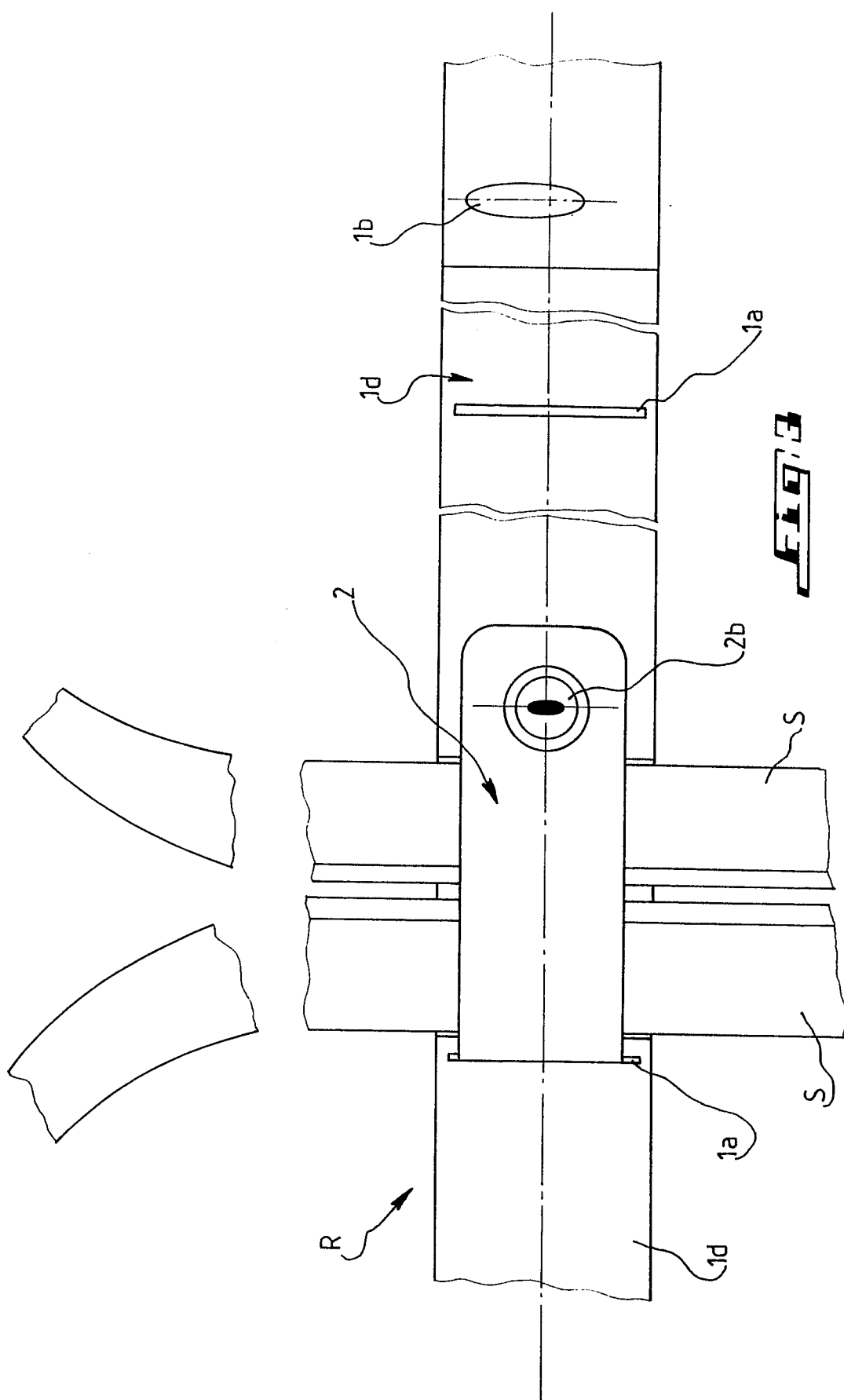
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque plaquette de verrouillage (2) est conçue pour recevoir un émetteur de détresse (2c).

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que, pour la mise en place à l'intérieur de locaux, on prévoit, en partie basse, un bac de récupération des eaux.

0286487









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0659

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	FR-A-1 593 349 (CHARMAG) * Résumé; figures * ---	1,2,6	A 63 C 11/00
Y	US-A-3 685 667 (BELL) * Colonne 1, lignes 32-55; colonne 2, lignes 20-58; colonne 3, lignes 1-28; figures * ---	1,2,6	
A	US-A-3 511 384 (PRATT) * Colonne 3, ligne 50 - colonne 4, ligne 15; figures * ---	1-3	
A	FR-A-2 071 848 (SCHULTE-SCHLAGBAUM AG) * Figures * ---	1-4,6	
A	FR-A-2 404 446 (DUCREUX) * Page 1, lignes 10-24; figures * ---	1,6	
A	US-A-3 754 420 (OELLERICH) * Colonne 1, lignes 51-63; figures * ---	1,3,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) A 63 C
D,A	DE-A-2 706 330 (SCHNELL) * Page 10, alinéa 2 - page 11, alinéa 3; page 15, alinéa 1; figures * -----	1,5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13-07-1988	Examineur GERMANO A.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			